

La Scolarisation des Enfants Français Hors de France

220 000 enfants français entre 4 et 17 ans vivent hors de France. Seulement 68 000 soit 1/3 d'entre eux sont scolarisés dans un établissement d'enseignement français. 150 000 manquent donc à l'appel alors que 120 000 résident à proximité d'un établissement français. Quelles raisons soutiennent le choix des familles ? Etudions le cas américain.

Une infime partie d'entre eux choisissent l'insertion dans le pays d'accueil et scolarisent leurs enfants dans le système éducatif américain. Il convient de noter qu'aux Etats-Unis, ce chiffre est en augmentation. 47% des enfants y sont binationaux. Pour ces familles qui n'envisagent pas de retour en France, ni même l'enseignement supérieur français pour leurs enfants, l'attachement à l'éducation française est plus sentimentale que vitale. Une fois que la bi-culturalité est acquise, les choix se feront en fonction des chances d'une bonne orientation dans les universités américaines

offertes par les établissements secondaires. 30 000 autres enfants n'ont aucun accès à un établissement français. Le seul choix reste le CNED ou le pensionnat. Le reste - la majorité particulièrement aux Etats-Unis où les frais de scolarité sont élevés - ne disposent pas de revenus suffisants pour payer ou compléter ces frais ou ne savent pas s'ils peuvent s'engager pour les 12 ans nécessaires à la scolarité de leur enfant. La constitution française offre la gratuité de la scolarité aux enfants résidant en France. Les Français hors de France réclament l'application de ce droit pour les enfants français hors de France. Au moment où notre pays doit faire des choix drastiques afin de baisser son déficit national tant pour garantir son appartenance à l'Union Européenne que pour conserver sa place de grande puissance mondiale, il est important de poser clairement les implications de cette demande.

L'UFE a mené l'enquête.

Si tous ceux qui croient avoir raison n'avaient pas tort, la vérité ne serait pas loin.

Pierre Dac.



Jean-Claude Zambelli Président de l'UFE-SF

Jean Claude Zambelli s'était donné un objectif : à 58 ans, il se retirera d'une vie professionnelle passionnante mais exigeante qui le promène aux quatre coins du monde, particulièrement en Asie. C'est chose faite. Jean-Claude Zambelli n'est plus Vice-président des ventes et du marketing de Semtech. Celui qui refuse le titre de « retraité » se tourne dorénavant vers d'autres passions : la famille, les amis, la vie associative. Nouvellement élu, Président de l'Union des Français de l'Etranger, en succession de sa femme Nicole, il répond aux questions de France-Amérique.

France-Amérique : Vous venez d'être élu à la présidence de l'UFE de San Francisco. Comment définissez vous l'UFE aujourd'hui ?

Jean-Claude Zambelli : C'est une association apolitique et non confessionnelle si je fais référence à ses statuts, chargée de représenter les intérêts des Français de la Baie de San Francisco par le biais du Conseil Supérieur des Français de l'Etranger, relais auprès du Sénat et du gouvernement français. Les Français de l'étranger ont besoin de faire connaître leurs besoins en terme d'enseignement pour leurs enfants et de couverture sociale pour eux-mêmes et leurs familles.

Ils s'intéressent également à la vie de leur communauté. L'UFE est là pour les représenter, les aider, les conseiller, les informer.

L'UFE.SF remercie **France-Amérique** pour cet article

Rédactrice en Chef : Christine Frin

La scolarisation des Enfants
Français hors de France

Mission de l'AEFE - Le statut des Etablissements p2
La réforme 2002 de l'AEFE p3
Le Lycée de Londres - Récapitulatif des données chiffrées p4
Les Salaires des Enseignants - les frais de Scolarité dans la Baie p5
L'Attribution des Bourses - Les Etablissements de la Baie p6

Pages 1 à 7

Jean-Claude Zambelli
Pourquoi adhérer à l'UFE

La Carte privilège - En s'associant ... Bulletin d'adhésion

Pages 1 à 5
page 7

La Scolarisation des Enfants Hors de France

LE RÉSEAU DES ÉCOLES FRANÇAISES DE L'ÉTRANGER.

Revenons brièvement sur le réseau des écoles françaises de l'étranger. Il regroupe 417 écoles réparties dans 119 pays : 29 aux Etats-Unis et 5 dans la Baie de San Francisco. Pour appartenir à ce réseau, elles doivent répondre à un certain nombre de critères ; le plus important étant l'application des programmes d'enseignement français. Certaines sont en gestion directe (statut inexistant aux Etats-Unis), homologuées ou, moins nombreuses, sont conventionnées. Ce réseau est géré par l'AEFE Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger, créée en 1991 et rattachée au Ministère des Affaires étrangères. Les écoles américaines sont essentiellement des établissements de droit américain, gérées par des associations de parents.

L'AEFE soutient financièrement les écoles de deux façons : par le biais d'attribution de bourses scolaires aux parents français en fonction de leurs revenus et par le biais de services rendus : formation continue, subventions, garantie de prêts. Les établissements conventionnés disposent également d'expatriés entièrement rémunérés par la France et de résidents (pour le Lycée La Pérouse par exemple : 7 postes d'expatriés et 28 résidents sur la centaine d'enseignants et administrateurs de l'école) partiellement pris en charge (les établissements remboursent 80% des salaires au gouvernement français). Dans la majorité des établissements, ces avantages financiers sont répartis sur toute la population de l'école. Seules les bourses scolaires concernent uniquement les nationaux français.

Les études montrent que la formation de ces jeunes gens et jeunes filles dans les établissements français de l'étranger ont des retombées économiques favorables : plus de facilité à traiter avec des compagnies françaises, séjours plus ou moins prolongés en France voire expatriation, consommation de produits français... "Les expatriés participent au rayonnement de la France à

Localement, c'est une association en pleine transformation. L'UFE était jusqu'à maintenant relativement discrète. Mais face aux problèmes spécifiques que connaissent les Français de la Baie, l'UFE a mis en place un programme de transformation destiné à répondre plus efficacement à leur demande.

Cette transformation a commencé avec la présidence de ma femme Nicole. Maintenant c'est mon tour.

F-A : Pourquoi avez-vous choisi de vous investir dans l'UFE ? Que pensez-vous lui apporter ?

J-C Zambelli : De l'énergie et du temps. Je n'ai plus besoin de vie professionnelle pour subvenir à mes besoins. J'ai 58 ans. C'est le temps de la maturité...sans excès !. J'ai été parent d'élève du Lycée La Pérouse ; mes petits enfants sont scolarisés dans

un établissement français dans le sud de la Californie. Pendant toutes ces années, des Français – des amis bien souvent- se sont chargés de défendre mes intérêts et ceux de ma famille. Maintenant, c'est mon tour. J'avais déjà participé à la création de l'école française de la Silicon Valley au moment où de nombreux enfants français ne trouvaient pas de place à Palo Alto. Mais mes investissements étaient limités par ma vie professionnelle. Ce n'est plus le cas. Je reprends le flambeau.

Je dois préciser que je suis investi également dans une autre association française : SiliconFrench. Pour une raison sentimentale

Je suis aux Etats-Unis depuis 1979. Le développement de la Vallée a accompagné toute ma vie professionnelle. Ensuite, je trouve ces jeunes Français passionnants. J'ai envie de les aider et je ne suis pas le seul. J'ai pris la direction d'un programme de *mentorship* permettant d'associer des jeunes en train de monter un projet avec des CEO chevronnés. A ce titre, je fais partie du Club des chefs d'entreprises de la Silicon Valley.

F-A : Avant de parler de vos propositions, revenons à votre affirmation d'apolitisme. Il existe deux associations représentatives des français de l'Étranger : l'UFE et l'ADFE, l'Association Démocratique des Français de l'Étranger créée par François Mitterrand. Ces associations ne représentent-elles pas le traditionnel clivage politique français gauche-droite ?

J-C Zambelli : Ce que je vois de l'ADFE sur son site internet m'indique que l'ADFE se veut le représentant du peuple de gauche. L'UFE n'a pas l'ambition de représenter un peuple. Elle souhaite représenter les français de la Baie qu'ils soient de gauche ou de droite. Les problèmes ne sont ni de gauche ni de droite. Ce sont des problèmes d'accès à l'enseignement français, des problèmes de droits sociaux et des problèmes de vie hors de France. Je répète également que l'apolitisme est inscrit dans nos statuts.

Mission de l'AEFE

- * Assurer à l'Étranger le service public d'éducation pour les enfants français
- * Contribuer au rayonnement de la langue et de la culture française en particulier par l'accueil d'élèves étrangers
- * Participer au renforcement des relations de coopérations entre les systèmes éducatifs français et étrangers
- * Aider les familles à supporter les frais de scolarité notamment par l'octroi de bourses aux enfants français
- * Promouvoir les résultats des élèves étrangers par l'octroi de bourses d'excellence.

Le Statut des Etablissements

L'AEFE gère directement 65 des établissements scolaires français à l'étranger. Ces établissements, dits en gestion directe, sont la transposition à l'étranger des établissements publics français. L'AEFE a passé convention avec 203 autres établissements, gérés par des associations à statut privé étranger (associations de parents d'élèves le plus souvent) ou par des associations métropolitaines.

Dans ces établissements en gestion directe ou conventionnés, l'AEFE peut : affecter et rémunérer des personnels titulaires du ministère de l'Éducation nationale; attribuer des subventions pour la formation continue, le projet d'établissement, le fonctionnement, les investissements; verser des bourses aux enfants français. L'AEFE n'a pas de lien juridique avec 141 des établissements scolaires français à l'étranger. Dans ces établissements, dits homologués mais non conventionnés, l'AEFE peut attribuer des subventions de fonctionnement et verser des bourses aux enfants français.

Les établissements scolaires homologués et conventionnés sont le prolongement à l'étranger du service public d'éducation :

- Conformité aux principes fondamentaux d'égalité, de liberté et de laïcité
- Conformité aux objectifs des programmes
- Conformité aux principes d'organisation pédagogique et éducative
- Préparation aux examens français
- Possibilité donnée aux élèves, à tout niveau, de passer d'un établissement homologué à un autre ou d'un établissement homologué au service public ou privé sous contrat en France, sans examen d'admission.

Note : Ce dernier critère est celui qui soutient la fréquentation de ces établissements par les européens destinés à se déplacer tout au long de leur carrière (diplomates ou expatriés). Ils savent qu'ils pourront disposer d'un réseau qui leur permettra une grande mobilité tout en offrant de la continuité dans les études de leurs enfants. La

Jean-Claude Zambelli

blèmes de droits sociaux et des problèmes de vie hors de France. Je répète également que l'apolitisme est inscrit dans nos statuts.

F-A: Parlons donc de ces problèmes et commençons par l'enseignement puisque une lettre de protestation circule dans la communauté française contre les augmentations incessantes des frais de scolarité des établissements français de la baie. Quelle est votre position ?

J-C Zambelli : Les parents d'élèves sont inquiets et ils ont raison de l'être. Les frais de scolarité augmentent de 10% par an depuis plusieurs années et à ce rythme-là, ils seront bientôt proches des \$ 20000/an. De plus les chiffres sont consternants, plus de 80% d'enfants français non scolarisés dans les établissements français malheureusement pas par choix pour la plupart. Quelles sont nos propositions ? L'UFE n'a pas de « blueprint » si je peux me permettre d'utiliser ce terme. Nous souhaitons tout d'abord remettre ce problème à plat ; essayer de comprendre ce qui se passe, quels sont les paramètres en jeu, quels sont les souhaits de la communauté en terme de qualité de l'offre d'enseignement (curriculum double ou non, statuts des

enseignants, formation continue) , quelles sont les marges de manœuvre en terme de coûts (y a-t-il des efforts à faire en terme de remplissage de classes, de gestion des locaux, d'association stratégique ou pédagogique sur place ou en France), quels sont les choix à proposer (intervention de l'Etat français, bourses). Pour cela nous proposons notre aide aux différents acteurs concernés : les rencontrer, les écouter, faire connaître leurs positions. A ce titre, je suis heureux de vous informer que l'UFE lance en janvier un magazine d'information, Ensemble - Je préfère « magazine » à « newsletter » car Ensemble n'est pas destiné à donner des nouvelles mais à traiter de problèmes de fonds. Le premier numéro se consacre à l'enseignement. Ce dossier rend compte de l'ensemble des opinions et des idées sur ce sujet, donne les informations nécessaires à replacer le problème dans son contexte. Par exemple, l'encadré sur le Lycée de Londres en tant qu'étude comparative, est particulièrement questionnant. C'est le meilleur dossier sur le sujet que j'ai lu depuis des années et c'est un outil de réflexion indispensable pour œuvrer efficacement. Pour revenir à votre question, nous souhaitons être des catalyseurs, apporter notre pierre où l'édifice. En informant :

La Réforme 2002 de l'AEFE appliquée aux Etats-Unis

En 1991, le gouvernement français réunit tous les établissements français d'éducation sous un organisme unique l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger. Un de ses objectifs est réussi par une meilleure gestion à endiguer le mouvement constant d'augmentation des frais de scolarité. Fortement remise en cause, l'AEFE sort en 2002 d'une grande période de restructuration qui l'a conduite à une nouvelle et profonde réforme. L'Amérique du Nord joue les prolongations en 2002-2003 pour réussir à mettre cette réforme en conformité avec la réglementation locale. Les enjeux sont importants puisque l'application change les règles du conventionnement (un fournisseur français devient obligatoire. Dans la Baie, seul La Pérouse répond à cette exigence) ainsi que le statut des résidents revenus sous la coupe de l'Education nationale avec un statut proche de celui des expatriés sans les avantages financiers. Il semblerait que ce nouveau statut soit inapplicable aux Etats-Unis, pays réticent à toute forme de discrimination. On évoluerait donc vers une situation où les établissements conventionnés disposeront d'expatriés et de détachés administratifs : les établissements homologués uniquement de détachés administratifs. Les conséquences d'une telle réforme pourraient être:

1. une forte économie pour l'Éducation nationale qui ne participe pas aux cotisations patronales, retraite et sécurité des détachés alors qu'elle le fait pour les résidents
2. Une participation du Ministère des Finances qui prendra en charge une partie (moindre) de ces cotisations
3. Des frais supplémentaires pour les établissements qui devront transformer leurs résidents en détachés administratifs
4. Une situation moins confortable pour les ex-résidents qui devront cotiser eux-mêmes à leur retraite et à leur sécurité sociale. Personne ne s'accorde réellement sur les conséquences sur la qualité de l'enseignement dispensé dans les établissements en cas de départ de résidents ou de difficultés à les faire venir.
5. un système plus souple car normalement les détachés administratifs contrairement aux résidents ne pas contingentés. A charge des établissements d'en faire venir autant qu'ils le désirent si la France les laisse partir.

Si les établissements ne reçoivent pas de la part de l'Education nationale une compensation à hauteur de ses gains, ce sera une charge supplémentaire pour eux et à terme pour les parents qui

La Scolarisation des Enfants hors de France

de la France à l'étranger » affirment de concert G Michon et J-C Zambelli. «Nos communautés françaises partout dans le monde sont une partie du cœur de France et je tiens à dire avec force que, pour moi, ces Français de l'étranger constituent un atout inestimable de notre rayonnement et l'un des fers de lance de notre action et de notre présence diplomatique» dit M. de Villepin devant le CSFE. Or les français, originalité culturelle hexagonale, conditionnent leur expatriation à la présence d'une école française sur le lieu d'accueil. Le réseau des écoles françaises créé à l'origine pour former des élites étrangères favorables à la France est devenu le support de l'expatriation. Néanmoins, l'immigration française, particulièrement en Californie, ne relève plus de ce cas de figure. Nombreux sont ceux qui suivent une démarche volontaire et recherchent directement un emploi aux Etats-Unis. Contrairement aux expatriés, le paiement des frais de scolarité n'est pas inclus dans leur contrat. Lorsque les enfants naissent, le problème se pose.

Pour résumer la situation, trois catégories de français s'en sortent bien : les français à bas revenus pris en charge par les bourses scolaires, les français à hauts revenus et les expatriés dont les sociétés paient les frais de scolarité. Les classes moyennes soit n'ont pas les revenus suffisants, soit les ont au prix de sacrifices financiers qui remettent en cause leur présence aux Etats-Unis.

LA GRATUITE DE LA SCOLARITE DANS LA CONSTITUTION FRANCAISE

Chaque année circulent des pétitions à l'initiative de parents d'élèves qui désirent l'application de la Constitution française qui stipule la gratuité de l'éducation française. Ils oublient que la Constitution accorde la gratuité à tous les enfants résidant en France, français ou étrangers ; elle ne stipule pas la gratuité pour les enfants hors de France. Ceci n'excuse pas le fait que 80% des enfants français de la Baie ne sont pas scolarisés dans le système éducatif français contre 66% mondialement, ni que les parents français de la baie supportent 85% du fonctionnement des établissements contre 59% dans le reste du monde.

Jean-Claude Zambelli

réflexion indispensable pour œuvrer efficacement. Pour revenir à votre question, nous souhaitons être des catalyseurs, apporter notre pierre à l'édifice. En informant : c'est le rôle d'Ensemble et de notre site internet : www.ufe.org En faisant pression sur le corps politique français et le ministère des affaires étrangères : reconnaissance de la spécificité des problèmes nord américains, restructuration du réseau, intégration des établissements au sein de l'Education nationale, augmentation de l'enveloppe des bourses. En travaillant à l'élaboration d'un plan à long terme

La scolarisation des Enfants hors de France

La première « grosse anomalie » relevée par la majorité de nos interlocuteurs tient au rattachement de l'AEFE au Ministère des Affaires étrangères, ministère « pauvre ». Ils demandent que la responsabilité financière de la scolarisation des enfants français hors de France soit supportée par le Ministère de l'Education nationale. Si le gouvernement français octroyait à chaque enfant hors de France la somme dépensée pour scolariser un enfant sur le territoire national, la dépense correspondrait à 1,5% du budget de l'Education nationale mais serait totalement irréalisable par le Ministère des Affaires étrangères.

La seconde est liée à l'attitude des responsables de la commission des bourses de l'AEFE qui ne veulent pas prendre en compte la spécificité américaine. Il est souvent reproché aux Etat-Unis le rapport : 6% des

Le Lycée Français Charles de Gaulle de Londres

Les tarifs du lycée de Londres sont trois fois moins élevés que ceux de San Francisco : \$3525 pour le primaire, \$4283 pour le secondaire. Il me semble que les tarifs locatifs, le niveau de vie et par là même les salaires des enseignants sont également élevés à Londres. Comment expliquez cette différence ? Tout d'abord, je vais donner quelques repères sur Londres : un appartement de trois chambres revient entre £6500 et £9000 par mois. Les enseignants doivent vivre loin de l'école. Certains ont plus d'une heure de trajet pour rejoindre le lycée. Le niveau de vie est très élevé.

Je considère, en comparaison avec un établissement privé similaire en France qui coûterait \$125/ mois, que notre établissement est trop cher. Cela dit, nos tarifs sont liés à notre situation : 3300 élèves, trois sites dont deux en pleine propriété, pas de double cursus (on ne vient pas dans notre lycée pour être bilingue) mais une section britannique, des classes remplies (25 en maternelle et CP, 30 en primaire, 30 à 34 en secondaire).

Les parents d'élèves des 5 établissements locaux participent à hauteur de 85% au frais de fonctionnement de ces établissements par le biais des frais de scolarité. Taux beaucoup plus élevé que la moyenne. Nos parents participent à hauteur de 86%. La contribution de l'Agence reste insuffisante. Je suis également inquiet du fait qu'à chaque fois que je perds un expatrié ou un résident, en dépit des propos de l'Agence, c'est un contrat local qui prend la relève. Sur 210 enseignants, nous avons 14 expatriés, 150 résidents et 50 locaux. Les résidences garantissent la qualité du corps professoral.

L'attaché culturel au Consulat de France de San Francisco considère qu'il y a 5000 enfants français scolarisables dans sa circonscription consulaire. Les 9 établissements qui en dépendent en scolarisent 1000. 80% des enfants manquent à l'appel. Là aussi nous sommes au-dessus des chiffres mondiaux estimés à 66%. Si nous avions de la place, nous pourrions accueillir 600 élèves de plus. Comme nous sommes un établissement prestigieux (98% de nos élèves de terminale rejoignent une classe prépa en France), moins cher qu'un établissement similaire au Royaume Uni, nous avons une liste d'attente. Nous respectons la vocation de notre lycée ; priorité est donnée aux Français : 75% de notre population. Nous accueillons 13% de Britanniques (les binationaux, français/anglais, appartiennent à cette catégorie) et 12% réparties sur 45

local qui définira les réponses aux besoins en terme d'enseignement des Français de l'étranger.

F-A : N'est-ce pas utopique ? Combien l'UFE de San Francisco compte-t-elle de membres ?

J-C Zambelli : C'est à cela que servent les associations telles que la nôtre. L'UFE est un organisme consultatif reconnue d'utilité publique par l'Etat français, qui travaille avec les sénateurs à Paris, avec le consulat localement. C'est ce qui la différencie des autres associations, Baie Accueil, InterFrench, Alliances, et c'est ce qui lui donne plus de responsabilités. Les membres de l'UFE, plus de 200 membres, le savent bien.

Il est vrai que pour faire face à ce projet ambitieux, il va nous falloir recruter davantage. La présentation claire de nos objectifs devrait nous permettre de doubler facilement le nombre de nos adhérents.

F-A : En dehors de l'enseignement, quelles sont les responsabilités de l'UFE ?

J-C Zambelli : L'enseignement est la priorité des priorités. Cependant, il n'y a pas que des parents d'élèves dans la baie. Notre second grand dossier tient à la protection sociale. Le second numéro

RECAPITULATIF DES DONNEES CHIFFREES

- Budget de l'AEFE : 350 millions d'€ dont 10% sont distribués aux familles sous forme de bourses scolaires, 290 millions sont affectés à la rémunération des titulaires détachés, 10 millions pour l'aide aux établissements et 1,7 million pour les bourses d'excellence.
- Budget du Ministère des Affaires étrangères en 2002 : 3,630 milliards d'€
- Budget du Ministère de l'Education nationale : 62,8 milliards d'€
- 40 à 50% de binationaux en Amérique du Nord
- Coût moyen de la scolarité d'un enfant scolarisé en France : 4 421 € (+20% si on considère l'amortissement des bâtiments)
- Coût moyen d'un enfant scolarisé hors de France : 4 740 €
- Prise en charge moyenne d'un enfant par l'AEFE : 1 853 €
- 1,9 millions de français vivent hors de France, 3% de la pop. 12% aux USA
- 83 154 sont immatriculés aux Etats-Unis. 12 716 à San Francisco.
- 50/60 000 français dans la baie de San Francisco
- 220 000 enfants entre 4 et 17 ans vivent hors de France
- 979 enfants scolarisés dans les établissements français en 2002
- De 1998 à 2002, le montant global des bourses a augmenté de 29%, les frais de scolarité à la charge des parents ont augmenté de 35%
- Les frais de scolarité couvrent 59% des dépenses de fonctionnement des établissements (moyenne mondiale). Plus de 80% dans la Baie de San Francisco.

Il convient de préciser qu'il est impossible de mesurer précisément la présence française aux Etats-Unis. Les chiffres annoncés sont des estimations réalisées par le Ministère des Affaires étrangères et le Consulat général de France à San Francisco

La Scolarisation des Enfants hors de France

américaine. Il est souvent reproché aux Etats-Unis le rapport : 6% de boursiers/ 20% du budget total des bourses. Des critères que M.Michon qualifie d'exclusion sont appliqués tels la prise en compte de la propriété immobilière qui font craindre aux élus du CSFE, Conseil Supérieur des Français de l'Etranger, qu'une augmentation de l'enveloppe globale des bourses sans prise en compte des spécificités locales puisse s'avérer inadéquate. Or, lorsque les bourses jouent le rôle d'allocations d'aide sociales, elles engendrent la disparition des classes moyennes dans les établissements et ne garantissent donc plus l'hétérogénéité sociale. « Dans notre système républicain, l'école a un rôle d'ascenseur social. Cette fonction disparaît si les couches intermédiaires disparaissent. » précise Me Catherine Donahue Weil.

Monsieur François Barry Martin-Delongchamps, Directeur des Français de l'Etranger, préconise de « développer la création de fondations pour recueillir des financements aussi bien français qu'étrangers en encourageant les entreprises à y participer par des dispositions fiscales attractives par exemple ». Ceci se pratique déjà au lycée de Singapour. Les entreprises françaises soutiennent le Lycée en obtenant en contrepartie des tarifs préférentiels pour leur personnel. Les deux parties y gagnent : Le lycée du fait d'un revenu constant de la part des entreprises, l'entreprise du fait de l'avantage offert à ses employés³. Les établissements français de Californie y avaient déjà songé puisque tous pratiquent le « fund-raising » avec plus ou moins de succès.

Il faut quand même rappeler que les établissements franco-américains sont dans leur grande majorité en complète autonomie financière tout en ayant des comptes pédagogiques à rendre à leur organisme de tutelle français, l'AEFE. A qualité égale, ils sont moins chers que leurs homologues américains et leurs enseignants sont moins bien rémunérés. Leur reprocher des frais de scolarité trop importants ou en augmentation est injuste. « Les établissements font de leur mieux. Certains font beaucoup d'efforts pour lever des fonds. Nous n'avons pas réussi à fonctionner sans augmentation des frais de scolarité. Il faut l'accepter et admettre qu'un certain pourcentage d'augmentation est inéluctable » explique Henri Monjauze. Dans la Baie de San Francisco, l'un des endroits les plus chers au monde,

Jean Claude Zambelli

priorités. Cependant, il n'y a pas que des parents d'élèves dans la baie. Notre second grand dossier tient à la protection sociale. Le second numéro d'Ensemble s'y consacrera. Cependant, dès le courant du mois prochain, une première étude apparaîtra sur notre site internet qui compare les différents systèmes en usage, américains et français. Des données chiffrées permettront de connaître les solutions qui existent et d'en comparer les coûts. L'UFE doit jouer également un rôle très sérieux d'observation de l'évolution politique de la France.

notre communauté. L'UFE de San Francisco a également le souhait de participer à l'animation de la communauté française de la Baie. C'est se rencontrer de temps en temps. Nous organisons des soirées portes ouvertes destinées à nos adhérents mais également à tout français désireux de mieux nous connaître. Nous associons généralement le plaisir, bonne chère, bons vins, à l'agréable, intervention d'une personnalité française ou d'une autre nationalité qui traite d'un sujet intéressant notre communauté.

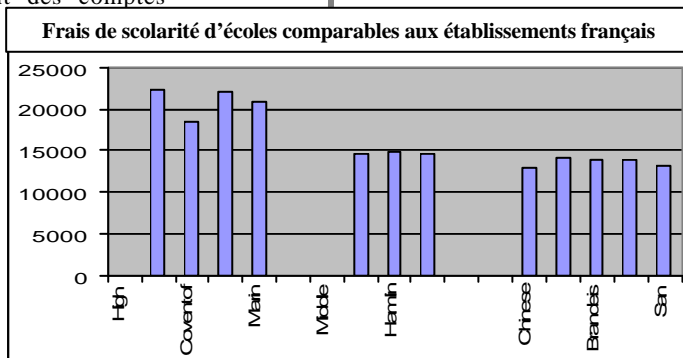
Comparatif des salaires versés aux enseignants. Les responsabilités et la formation initiale divergent souvent.

N°1 Privées	50000	102247
Fais	36350	62800
La Pérouse	36350	71051
N°109 Privées	40000	65000
Publiques SF	38500	64326
Instituteurs Marin	37688	54570
Professeurs Marin	38011	56350
Académique BA+2 ans d'exp.	61697	92852

F-A : Merci, Monsieur le Président. Avant de vous quitter, une dernière question : Serez-vous candidat aux prochaines élections du CSFE?

J-C Zambelli : Merci à vous d'ouvrir vos colonnes. Je voudrais conclure sur les élections qui vont intervenir en juin 2003. Il s'agit d'élire les représentants au Conseil Supérieur des Français de l'Etranger. Ces élections sont importantes car plus le taux de participation est élevé, plus les revendications de nos représentants et nos sénateurs ont de poids. Ces taux ont considérablement baissé ces dernières années. Certainement aussi par la faute de l'UFE qui s'est montrée trop discrète. Cette fois-ci l'UFE sera beaucoup plus présente sur le terrain. Je fais appel aux Français de la Baie. Il faut qu'ils aillent voter. Il y a plusieurs listes et plusieurs noms sur les listes. Qu'ils fassent leur choix !

Je pense que la mission de mener à bien ce projet ambitieux de plan à long terme concernant les établissements français d'enseignement que nous avons évoqué reviendra au prochain délégué. C'est une tâche difficile, captivante et je ne vous étonnerai pas en vous annonçant que je postulerai très probablement pour ce poste car j'ai envie de travailler à ce projet.



Il s'agit de s'assurer qu'à chaque fois que des lois importantes sont discutées et votées en France, l'avis des Français de l'étranger est connu et pris en compte. Nous

L'ATTRIBUTION DES BOURSES à SAN FRANCISCO

Conditions d'accès :

- Etre de nationalité française
- Etre immatriculé au consulat
- Etre âgé d'au moins 4 ans
- Fréquenter un établissement reconnu par le Ministère de l'Education Nationale français

Calculs :

Exemple d'application du barème de San Francisco pour une famille avec deux enfants scolarisés

Revenu brut (B) 100 000

Revenu net (N) : 80 000

Revenu pondéré (R) : $N - 21\,761 = 58\,239$

Revenu minimum de référence (M) : 18 358

Revenu disponible (D) : $R - M = 39\,881$

Coefficient de participation financière des familles (k) : 0,30

Application de K : $D \times 0,30 = 11\,964,30$

Total des dépenses scolaires : 24 000

Bourses : $100 \times (24\,000 - 11\,964,30) / 24\,000 = 50 \%$

Revenu brut : 150 000

Revenu net : 130 000

Revenu pondéré : 108 239

Revenu disponible : 89 881

Application de K : 26 964

Pas de bourses.

Pour des explications complètes des termes, www.aefe.diplomatie.fr /Vivre à l'Etranger/

La Scolarisation des Enfants Hors de France

budget total, connaissant des problèmes locatifs freinant leur expansion, il ne leur était pas facile de contenir l'augmentation de leurs dépenses. Jacques Maubert remarque que « lorsque leur situation financière est favorable, les établissements essaient dans leur grande majorité d'en profiter pour réévaluer les grilles de salaires de leurs enseignants » avec l'accord des parents qui souhaitent que les enseignants de leurs enfants bénéficient du meilleur traitement possible.

Nombreux pourtant sont ceux qui interpellent le fait qu'il y ait deux établissements secondaires à San Francisco. Pourquoi, se disent-ils ne pas faire des économies, en confiant la section préparant le baccalauréat français à La Pérouse et la section préparant au baccalauréat international à FAIS. Le premier pourrait rentabiliser son secondaire et le second n'entreprendrait pas une section très coûteuse. Certains parents récusent cette idée qui, étant donné les personnalités très différentes des deux établissements, leur retire le choix. Le secteur éducatif privé américain est un monde concurrentiel. FAIS peut-elle accepter de perdre une section prestigieuse ! Le coût à long terme n'en sera-t-il pas plus lourd ?

Les Français implantés depuis longtemps en Californie ont un point de vue plus pragmatique. Ils connaissent le système d'éducation américain et les valeurs qui le soutiennent. « Faire payer les riches » est un principe relativement naturel ici. C'est un devoir de solidarité qui incombe à ceux qui ont « réussi ». Il suffit de visiter les sites des établissements privés américains de la Baie : les frais de scolarité sont très élevés mais tout de suite sont mises en avant les aides distribuées par l'établissement. Maintenir les frais de scolarité au plus bas niveau revient pour eux à handicaper et fragiliser l'établissement en ne lui permettant pas de supporter la concurrence des autres établissements. La solution est libérale : accumuler des richesses en attirant une population aisée et en distribuer une grande partie par le biais de bourses d'établissement pour rétablir la diversité socio-économique.

Au moment où la France et ses collègues européens travaillent à l'élaboration d'une constitution européenne, aborder le problème des établissements d'éducation français en terme de nationalité risque d'être une approche très rapidement obsolète. De plus, alors que la francophonie et la défense de la langue française sont à l'honneur, on laisse à New York et en Californie des parents haïtiens francophones sans solution pour scolariser leurs enfants dans les établissements qui parlent leur langue. Si le Ministère de la Culture veut mettre en application des mesures de protection de la langue, il pourrait octroyer des bourses aux enfants francophones désireux d'étudier dans cette langue.

Pour revenir aux contingences matérielles, imaginons le succès de ces revendications. Le Ministère des affaires étrangères annoncent 1,9 million de Français expatriés pour 220 000 enfants entre 4 et 17 ans. Si on applique ce ratio aux Français de la baie, on s'aperçoit que les établissements français de la baie devraient accueillir 7 000 élèves au lieu des 1 000 actuels. On comprend alors que la mise en place d'une prise en charge par l'état français quelle qu'elle soit permettant la scolarisation de tous les enfants français de Californie ne pourrait se faire sans un solide plan de développement.

Les Etablissements Français de la Baie

Lycée Français La Pérouse www.lelycee.org

Conventionné et homologué

755 Asbury Street San Francisco CA 94117 415-661-5232

De la petite section de Maternelle à la Terminale

615 élèves dont 60% de français (32 nationalités représentées)

Lycée International Franco-Américain www.fais-ihs.org

Homologué

150 Oak Street San Francisco CA 94102 415-558-2000

De la Maternelle à la Terminale

861 élèves dont 18% de français

L'Ecole Internationale de la Péninsule www.istp.org

Homologué

151 Laura Lane Palo Alto CA 94303 650-251-8500 – 650-852-0264

Maternelle au Collège

400 élèves dans la section française dont 62% de français

L'Ecole Bilingue www.ebfas.org

Conventionné et homologué 1009 Heinz Avenue Berkeley CA 94710 510-549-3867

Maternelle à la 4^{ème}

510 élèves dont 28% de français

L'Ecole Franco-Américaine de la Silicon Vallée
www.fassv.org

Homologué

1522 Lewiston Drive Sunnyvale CA 94087 408-746-0460

Maternelle et Elémentaire

131 élèves dont 50% de français

Renseignements fournis en septembre par les établissements à *France-Amérique, le*

*Ce dossier a été réalisé par **Christine Frin**, m.frin@atbi.com, grâce à la collaboration de l'AEFE www.aefe.diplomatie.fr, de **Cherif Castel**, Attaché Culturel au Consulat général de France à San Francisco www.consulfrance-sanfrancisco.org, de **Michèle Gragnola**, proviseur du Lycée La Pérouse, de **Claude Farrugia**, Proviseur-adjoint de FAIS, de parents d'élèves, de **Jacques Maubert** et **Ghislaine Hudson**, anciens proviseurs des Lycées Français La Pérouse et de New York, de **Christine Lemor**, **Sophie Lucacher** et **Christine Vaky** de San Francisco Bay Accueil www.sfbacc.org, de **Henri Monjauze**, 17 ans délégué du CSFE, Conseil Supérieur des Français de l'Etranger www.csfe.or, de **Gérard Michon** et **Michel Couvreur** délégués du CSFE, de l'UFE Paris www.ufe.asso.org, de **Catherine Donahue Weill**, Présidente de l'AFSA, Association des Administrateurs des Ecoles françaises en Amérique du Nord, de **Jean-Claude Zambelli**, Président de l'UFE San Francisco www.ufesf.org.*

La carte privilège

Au service des adhérents, elle offre des avantages et des remises auprès de fournisseurs et de prestataires de services sélectionnés :

- * Déménagements
- * Divers
- * Famille : *Conseils, par téléphone, pour la famille auprès de spécialistes en psychologie, éducation, scolarité, loisirs, social, droit familial.*
- * Hôtellerie
- * Immobilier :
 - Votre propriété immobilière en France : *Renseignements, conseils ou consultation pour les membres propriétaires ou futurs propriétaires auprès de spécialistes de l'immobilier.*
 - Conseil en recherche immobilière : *Recherche de biens immobiliers pour des particuliers et des professionnels*
- * Location de véhicules
- * Loisirs : spectacles
- * Parapharmacie
- * Pharmacie : *envoi de médicaments en prioritaire*
- * Restaurants
- Santé (*Site qui propose aux personnes qui voyagent de disposer à l'étranger de leur suivi médical personnel en 8 langues différentes avec accès confidentiel*).
- * Scolarité
- * Séjours de vacances, agences de voyages
- * Shopping

En s'associant les Français de l'Etranger ont obtenu :

1927 : Création de l'UFE. Initiative individuelle
 1936 : Reconnaissance d'utilité publique
 1946 : Droit de votes des français expatriés
 1946 : Deux sièges de sénateurs représentants les fr. de l'E.
 1965 : Création de la Caisse des Expatriés (Caisse des Fr. de l'Et. Actuelle) Assurance Maladie
 1970 : possibilité de s'assurer contre risque chômage en adhérant au groupement des ASSEDIC
 1990 : Création de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger.

Pourquoi faut-il adhérer à l'UFE San Francisco

1. Parce que l'UFE est un organisme consultatif.

L'Union des Français de l'étranger, contrairement aux autres associations de la Baie est un organisme consultatif. Elle a donc un réel pouvoir d'information et de pression sur les sénateurs. Reprenons le schéma de représentation des Français de l'Etranger.

Au niveau de l'exécutif, le ministère dont dépendent les Français de l'étranger est le Ministère des Affaires étrangères.

Au niveau législatif, ils sont représentés par 12 sénateurs élus par le Conseil Supérieur des Français de l'Etranger.

Le CSFE est constitué de membres élus (180 délégués actuellement) par les Français de l'Etranger au sein de listes proposées par l'UFE. Les Français de Californie élisent trois délégués au CSFE.

Le Ministre et les Sénateurs travaillent avec le CSFE. Ce Conseil est chargé de défendre les intérêts des français de l'Etranger en contribuant par ses vœux à une meilleure élaboration des textes législatifs les concernant. Leurs « vœux » permettent de faire connaître les besoins des communautés françaises là où elles se trouvent

2. Parce sous la pression de l'UFE, les droits des Français de l'Etranger sont reconnus

L'UFE est fondée en 1927 par un expatrié, Gabriel Wernlé. En 1936, l'UFE est reconnue d'utilité publique. En 1946, sous la pression de l'UFE, la Constitution accorde le droit de vote aux Français expatriés et crée deux sièges de sénateurs pour les représenter. En 1965, la Caisse des expatriés est créée par Henri Longchambon futur président de l'UFE. En 1970, les français expatriés peuvent s'assurer contre le risque chômage en adhérant aux ASSEDIC. Depuis 1983, 12 Sénateurs directement élus par le CSFE défendent les droits des Français de l'Etranger.

3. Parce que les problèmes traités par l'UFE sont primordiaux : l'éducation des enfants hors de France, la protection sociale, le droit de vote...

Le contenu de ce dossier montre combien les problèmes d'éducation des enfants français sont encore plus cruciaux aux Etats-Unis qu'ailleurs. Le numéro 2 d'Ensemble traitera les problèmes de protection sociale et il en sera de même. Il faut donc que l'UFE continue d'expliquer et de défendre la spécificité américaine voire californienne.

4. Parce les réformes institutionnelles de la France de demain (décentralisation...) concernent les Français de l'Etranger. Ils doivent être présents sur le terrain pour faire entendre leur voix.

L'expatriation apporte un regard neuf sur notre pays qui doit être pris en compte.

5. Parce que la légitimité du CSFE dépend de sa représentativité

Seuls 18% des Français de l'Etranger ont participé aux élections des délégués au CSFE en 2000. C'est beaucoup trop insuffisant. Les Français de l'Etranger doivent s'unir et se faire représenter pour pouvoir se faire entendre à Paris.



UNION DES FRANCAIS DE L'ETRANGER.

SAN FRANCISCO

Bulletin d'adhésion à l'U.F.E

Remplir et envoyer à

Union des Français de l'Etranger

566 Bush Street . San Francisco CA 94108-3696

Nom:.....E

Prénoms :.....

Profession :.....

Adresse :

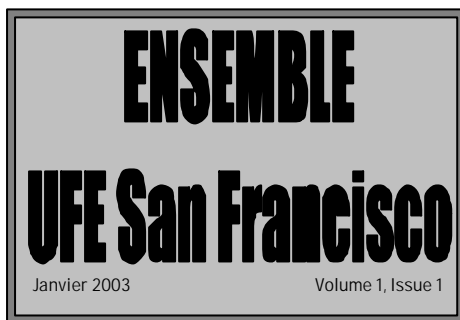
.....E

-mail :

Téléphone :

JOINDRE un chèque de \$40.00 (dollars US) à l'ordre de l'Union des Français de l'Etranger.

La cotisation annuelle d'adhésion comprend la revue "La Voix de France et la Carte Privilège.



Union des Français de l'Étranger
566 Bush
San Francisco CA 94108-3696
www.ufesf.org



Les Rendez-Vous de l'UFE

ENSEMBLE UFE San Francisco

RENSEIGNEMENT UTILE

Au sein de la direction de l'enseignement scolaire (DESCO), les difficultés relatives à la première inscription en université des élèves scolarisés hors de France, français ou étrangers, titulaires d'un baccalauréat français, sont traitées par le

Bureau des Relations Internationales.
Téléphone : 01 55.55.08.53.
Télécopie : 01.55.55.61.23.

CALENDRIER

Journée Portes Ouvertes
"L'harmonie du vin et de la nourriture"
Dégustation avec André Fournier
Vendredi 28 Février 2003
566 Bush Street. SF
www.ufesf.org

Date limite des inscriptions électorales.
Election des délégués au Conseil Supérieur des Français de l'Étranger :
31 Mars 2003

Le nouveau bureau de l'UFE

Président
Jean-Claude Zambelli
Trésorier
Etienne Siffert
Secrétaire
Danielle Bouilly Chinn
Vice Présidente
Wilma bellone

Le second numéro d'ENSEMBLE

paraîtra au mois de mars
Au programme :
- Visite des sénateurs
- Dossier
"La Protection Sociale"
- L'Enseignement (suite)